

---

**Nombre de membres**

**Séance du jeudi 01 juin 2023**

**en exercice:** 14

L'an deux mille vingt-trois et le premier juin l'assemblée régulièrement convoqué le 24 mai 2023, s'est réuni sous la présidence de Xavier SÉNÉGAS.

**Présents :** 9

**Votants:** 11

**Sont présents:** Xavier SÉNÉGAS, Alain BOUISSET, Cedric CATHALA-CAUMETTE, Andre CABROL, Damien ABRIAL, Frederic BELOT, Michele CLAUSTRES, Gaelle GORUCHON, Louis SCIBONA  
**Représentés:** Michel CABROL, Marine VIRGOS

**Excuses:**

**Absents:** Anais MUNILL, Elena RUIZ, Jean-Maxime SANTURE

**Secrétaire de séance:** Andre CABROL

---

**Ordre du jour:**

**1/ Approbation du PV** de la séance du 14 avril 2023

**2/ Délibérations :**

- Subvention exceptionnelle pour l'association Albine Vélo Club
- Subvention FSE collège de Labastide Rx (200€, soit 50€ x 4 élèves)
- Rectification de la délibération 2022-DE-98 (oubli de parcelle)
- Redevance 2023 de concession GRDF
- Application du régime forestier et régularisation
- Autorisation de signer nouveau bail locatif (SEB / Chabbert)
- Autorisation de signer Convention de mise à disposition( Commune / De St Martin)
- DM (rectif budget participation Federteep)

**3/ Projets :**

- Place de la Guibberte
- Liaison douce / Voie verte

**4/ Commissions :**

- Travaux en cours
- Aménagement
- Vie associative

**5/ Divers**

- tarif location "Vestiaires"
- Prise en charge des nids de Frelons : **en totalité**, si proche des habitations, à hauteur de **50€ si loin...**
- Emploi d'été (plusieurs demandes de jeunes pour cet été)
- Panneau pour la Couturière comme celui de l'épicerie
- Cantine ALAE
- Baptême Civil, le samedi 17 juin à 14h (Camille Guiraud)
- Arrêté concernant les déjections canines
- Forains (utilisation de l'eau si restriction...)

---

Il est 20 h ; la séance est ouverte.

**1/** le conseil approuve le PV de la séance du 14 avril 2023.

**2/ Délibérations :**

- **Objet: AUTORISATION DE SIGNER UN BAIL COMMERCIAL - 2023 DE 50**

Monsieur le maire expose qu'il a été convenu entre la commune d'ALBINE et la Société Européenne des Bois (SEB) de recourir à un bail dérogatoire et ainsi de déroger au statut des baux commerciaux pour le local situé, 20 route de Caunes 81240 ALBINE, en section AC 0221.

Ce bail dérogatoire prend fin le 31 mai 2023 ; il faut établir un nouveau bail commercial à compter du 01/06/2023.

Monsieur le maire donne lecture de ce nouveau bail.

Les membres du conseil présents, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité.

- **Objet: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS PRIVÉS - 2023 DE 51**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de passer une convention avec les propriétaires des parcelles cadastrées A0072, A0365 et A0369, situées Impasse de la Vierge et Chemin du Coulet, afin de les utiliser à des fins d'activités de loisirs sportifs de type randonnée, VTT et découverte de la nature.

Il donne lecture du projet de convention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement à ses adjoints, dans l'ordre de désignation, à signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.

- **Objet: FORET COMMUNALE - APPLICATION DU RÉGIME FORESTIER ET RÉGULARISATION - 2023 DE 52**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que des modifications foncières rendent caduques les précédents arrêtés de soumission au régime forestier de la forêt communale d'Albine suite à la nouvelle numérotation et changement de contenance des parcelles cadastrales relevant du régime forestier sises sur la commune d'Albine :

Parcelle B 588 devenue les parcelles B 704 et 705

Parcelle B 596 devenue les parcelles B 723, 724, 725, 726

Parcelle B 620 devenue les parcelles B 717 et 718

Parcelle B 621 devenue les parcelles B 719, 720, 721, 722

Parcelle B 623 devenue les parcelles B 714, 716, 727, 728

Monsieur le Maire propose de régulariser la situation foncière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces dispositions et demande :

- L'abrogation des arrêtés de soumission au régime forestier antérieurs,
- L'application du régime forestier aux parcelles figurant sur la liste jointe en annexe pour une surface totale de : **1024 ha 00 a 41 ca**

Liste des parcelles cadastrales relevant du régime forestier composant la forêt communale d'Albine :

COMMUNE	SECTION	NUMERO	LIEU-DIT	SURFACE CADASTRALE	SURFACE RELEVANT DU RF
ALBINE	A	1	CAMBRAUD	11,8360	11,8360
ALBINE	A	213	COMBE DEL FAIX	13,0640	13,0640
ALBINE	A	214	COMBE DEL FAIX	17,9760	17,9760
ALBINE	A	215	COMBE DEL FAIX	7,2320	7,2320
ALBINE	A	216	COMBE DEL FAIX	9,3920	9,3920
ALBINE	A	217	COMBE DEL FAIX	3,6012	3,6012
ALBINE	A	218	COMBE DEL FAIX	29,6068	29,6068
ALBINE	A	219	LA RESSE	12,1440	12,1440
ALBINE	A	220	LA RESSE	1,3480	1,3480
ALBINE	A	221	LA RESSE	30,9720	30,9720
ALBINE	A	222	LA RESSE	2,0320	2,0320
ALBINE	A	223	LA RESSE	0,2720	0,2720
ALBINE	A	231	SAUT DE LA CRABE	15,1595	15,1595
ALBINE	A	238	LES CLOTS	0,8800	0,8800
ALBINE	A	239	LES CLOTS	1,8880	1,8880
ALBINE	A	240	LES CLOTS	6,3120	6,3120
ALBINE	A	241	LES CLOTS	0,2037	0,2037
ALBINE	A	242	LES CLOTS	0,0930	0,0930
ALBINE	A	243	LES CLOTS	0,8880	0,8880
ALBINE	A	251	LE SUC	0,0324	0,0324
ALBINE	A	252	LE SUC	11,8640	11,8640
ALBINE	A	253	LE SUC	2,4760	2,4760
ALBINE	A	254	LE SUC	33,1520	33,1520
ALBINE	A	256	LE SUC	0,2880	0,2880
ALBINE	A	257	LE SUC	0,3420	0,3420
ALBINE	A	260	LE SUC	0,3120	0,3120
ALBINE	A	263	LE SUC	3,6720	3,6720
ALBINE	A	264	LE SUC	3,5520	3,5520
ALBINE	A	265	LE SUC	6,7520	6,7520
ALBINE	A	266	LE SUC	4,4560	4,4560
ALBINE	A	394	LE SUC	0,2568	0,2568
ALBINE	A	396	LE SUC	0,3287	0,3287
ALBINE	A	398	LES CLOTS	2,1195	2,1195
ALBINE	A	400	LES CLOTS	2,4570	2,4570
ALBINE	A	423	LE SUC	6,2929	6,2929
ALBINE	B	269	LES REILHES	0,3380	0,3380
ALBINE	B	278	LES REILHES	0,7856	0,7856
ALBINE	B	319	LES REILHES	0,0570	0,0570
ALBINE	B	323	LES REILHES	0,2700	0,2700
ALBINE	B	325	LES REILHES	0,2910	0,2910
ALBINE	B	326	LES REILHES	0,1074	0,1074
ALBINE	B	327	LES REILHES	0,2228	0,2228
ALBINE	B	328	LES REILHES	0,1194	0,1194
ALBINE	B	329	LES REILHES	0,6870	0,6870

ALBINE	B	330	LES REILHES	0,5740	0,5740
ALBINE	B	332	LES REILHES	0,4310	0,4310
ALBINE	B	333	LES REILHES	0,4680	0,4680
ALBINE	B	334	LES REILHES	0,6770	0,6770
ALBINE	B	335	LES REILHES	0,0760	0,0760
ALBINE	B	336	LES REILHES	0,4850	0,4850
ALBINE	B	496	CORBIERES	0,2040	0,2040
ALBINE	B	497	CORBIERES	7,3270	7,3270
ALBINE	B	498	LE NESPOULIE	7,9460	7,9460
ALBINE	B	499	LE NESPOULIE	0,6140	0,6140
ALBINE	B	500	LE NESPOULIE	5,2420	5,2420
ALBINE	B	501	LE NESPOULIE	3,5180	3,5180
ALBINE	B	502	LE NESPOULIE	0,0410	0,0410
ALBINE	B	522	BASSIOLE	0,1520	0,1520
ALBINE	B	527	BASSIOLE	0,8340	0,8340
ALBINE	B	528	BASSIOLE	0,0740	0,0740
ALBINE	B	529	BASSIOLE	0,1500	0,1500
ALBINE	B	530	BASSIOLE	0,1540	0,1540
ALBINE	B	532	BASSIOLE	1,0760	1,0760
ALBINE	B	533	BASSIOLE	0,3843	0,3843
ALBINE	B	534	BASSIOLE	2,6507	2,6507
ALBINE	B	535	BASSIOLE	0,2550	0,2550
ALBINE	B	536	BASSIOLE	0,1860	0,1860
ALBINE	B	537	BASSIOLE	0,1350	0,1350
ALBINE	B	538	BASSIOLE	0,0528	0,0528
ALBINE	B	539	BASSIOLE	0,3692	0,3692
ALBINE	B	540	BASSIOLE	0,4400	0,4400
ALBINE	B	541	BASSIOLE	0,1890	0,1890
ALBINE	B	542	BASSIOLE	0,4040	0,4040
ALBINE	B	543	BASSIOLE	0,1090	0,1090
ALBINE	B	547	BASSIOLE	0,8476	0,8476
ALBINE	B	548p	BASSIOLE	5,6140	4,7560
ALBINE	B	549	BASSIOLE	0,1980	0,1980
ALBINE	B	550	BASSIOLE	0,1340	0,1340
ALBINE	B	551	BASSIOLE	0,9550	0,9550
ALBINE	B	552	BASSIOLE	0,1220	0,1220
ALBINE	B	553	BASSIOLE	1,8480	1,8480
ALBINE	B	554	BASSIOLE	0,9920	0,9920
ALBINE	B	555	BASSIOLE	0,3760	0,3760
ALBINE	B	556	BASSIOLE	0,0480	0,0480
ALBINE	B	560	LA LAUZE	25,2160	25,2160
ALBINE	B	561	LA LAUZE	2,1680	2,1680
ALBINE	B	562	LA LAUZE	8,2044	8,2044
ALBINE	B	563	LA LAUZE	59,1120	59,1120
ALBINE	B	564	LA LAUZE	10,3200	10,3200
ALBINE	B	565	LA LAUZE	8,0480	8,0480
ALBINE	B	566	LA LAUZE	24,0880	24,0880
ALBINE	B	567	LA LAUZE	4,0080	4,0080
ALBINE	B	572	LES PEYROUX	15,4172	15,4172
ALBINE	B	573	LES PEYROUX	20,2028	20,2028

ALBINE	B	574	LES PEYROUX	1,3520	1,3520
ALBINE	B	575	LES PEYROUX	3,1080	3,1080
ALBINE	B	576	LES PEYROUX	17,4792	17,4792
ALBINE	B	577	LES PEYROUX	1,6768	1,6768
ALBINE	B	578	LES PEYROUX	3,5560	3,5560
ALBINE	B	579	PLO DE LA CROUX	65,7570	65,7570
ALBINE	B	580	PLO DE LA CROUX	2,3802	2,3802
ALBINE	B	581	PLO DE LA CROUX	3,3005	3,3005
ALBINE	B	582	PLO DE LA CROUX	7,0453	7,0453
ALBINE	B	583	PLO DE LA CROUX	2,9120	2,9120
ALBINE	B	584	PLO DE LA CROUX	2,4840	2,4840
ALBINE	B	585	PLO DE LA CROUX	2,6840	2,6840
ALBINE	B	586	PLO DE LA CROUX	1,0080	1,0080
ALBINE	B	587	LES TAILLADES	14,9720	14,9720
ALBINE	B	589	LES TAILLADES	10,3822	10,3822
ALBINE	B	590	LES TAILLADES	17,6880	17,6880
ALBINE	B	591	LES TAILLADES	4,5200	4,5200
ALBINE	B	593	ROC DEL POMMIER	8,8318	8,8318
ALBINE	B	594	ROC DEL POMMIER	1,8320	1,8320
ALBINE	B	595	ROC DEL POMMIER	2,1080	2,1080
ALBINE	B	597	ROC DEL POMMIER	0,1000	0,1000
ALBINE	B	598	ROC DEL POMMIER	2,6320	2,6320
ALBINE	B	599	ROC DEL POMMIER	0,5800	0,5800
ALBINE	B	600	ROC DEL POMMIER	1,1840	1,1840
ALBINE	B	601	EN LATTES	36,0080	36,0080
ALBINE	B	602	EN LATTES	16,9560	16,9560
ALBINE	B	603	PLO D EN BAYLE	6,7565	6,7565
ALBINE	B	604	PLO D EN BAYLE	0,6360	0,6360
ALBINE	B	605	PLO D EN BAYLE	1,4400	1,4400
ALBINE	B	606	PLO D EN BAYLE	2,4280	2,4280
ALBINE	B	607	PLO D EN BAYLE	0,1160	0,1160
ALBINE	B	608	PLO D EN BAYLE	0,5875	0,5875
ALBINE	B	609	PLO D EN BAYLE	1,4040	1,4040
ALBINE	B	610	PLO D EN BAYLE	5,9241	5,9241
ALBINE	B	611	PLO D EN BAYLE	22,1306	22,1306
ALBINE	B	612	PLO D EN BAYLE	3,1520	3,1520
ALBINE	B	613	PLO D EN BAYLE	19,7093	19,7093
ALBINE	B	614	PLO D EN BAYLE	3,3736	3,3736
ALBINE	B	615	PLO D EN BAYLE	0,9524	0,9524
ALBINE	B	616	LESPARBIE	7,2520	7,2520
ALBINE	B	617	LESPARBIE	6,2120	6,2120
ALBINE	B	618	LESPARBIE	0,1400	0,1400
ALBINE	B	619	LESPARBIE	9,6335	9,6335
ALBINE	B	622	LESPARBIE	1,2456	1,2456
ALBINE	B	624	LESPARBIE	1,8060	1,8060
ALBINE	B	625	PLO DEL PETAREL	32,5362	32,5362
ALBINE	B	626	PLO DEL PETAREL	12,3523	12,3523
ALBINE	B	627	PLO DEL PETAREL	3,0880	3,0880
ALBINE	B	628	PLO DEL PETAREL	3,1400	3,1400
ALBINE	B	629	PLO DEL PETAREL	7,0675	7,0675

ALBINE	B	630	PEYREMAUX	13,6757	13,6757
ALBINE	B	631	PEYREMAUX	8,5780	8,5780
ALBINE	B	632	PEYREMAUX	32,1223	32,1223
ALBINE	B	633	PEYREMAUX	0,7600	0,7600
ALBINE	B	634	PEYREMAUX	26,3091	26,3091
ALBINE	B	642	LA LAUZE	0,9733	0,9733
ALBINE	B	696p	ROC DEL POMMIER	11,5262	11,0000
ALBINE	B	704	LES TAILLADES	0,0145	0,0145
ALBINE	B	705	LES TAILLADES	7,1273	7,1273
ALBINE	B	714	LESPARBIE	0,1444	0,1444
ALBINE	B	716	LESPARBIE	24,9162	24,9162
ALBINE	B	717	LESPARBIE	0,1893	0,1893
ALBINE	B	718	LESPARBIE	9,6492	9,6492
ALBINE	B	719	LESPARBIE	0,1265	0,1265
ALBINE	B	720	LESPARBIE	0,2101	0,2101
ALBINE	B	721	LESPARBIE	0,2132	0,2132
ALBINE	B	722	LESPARBIE	20,1466	20,1466
ALBINE	B	723	ROC DEL POMMIER	0,1332	0,1332
ALBINE	B	724	ROC DEL POMMIER	0,2193	0,2193
ALBINE	B	725	ROC DEL POMMIER	0,1557	0,1557
ALBINE	B	726	ROC DEL POMMIER	11,9078	11,9078
ALBINE	B	727	LESPARBIE	0,0097	0,0097
ALBINE	B	728	LESPARBIE	0,0077	0,0077
			<b>TOTAL</b>	<b>1024,0041</b>	<b>1022,6199</b>

- **Objet: REDEVANCE GRDF 2023 DE CONCESSION - 2023 DE 53**

Monsieur le maire informe l'assemblée que dans le cadre du contrat de concession signé avec GRDF, celui-ci prenant effet au 01/01/2023 pour une durée de trente ans, une redevance de fonctionnement sera versée à la commune, au titre de 2023, pour le montant de 1139.10€.

Le conseil approuve et accepte le versement de la redevance pour l'année 2023.

- **Objet: COMPLÉMENT ÉCHANGE DE PARCELLES AC0156 AC0157 ET AB102 - FERRER / COMMUNE D'ALBINE - 2023 DE 54**

Monsieur le Maire explique que la délibération n° 2022-DE-98 prise lors du conseil municipal du 29/11/2022 concernant l'échange de parcelles avec M et Mme FERRER. est incomplète et qu'il est nécessaire de préciser certains points.

Monsieur le Maire rappelle qu'il serait opportun d'acquérir la parcelle AB102 (classée en zone Nj) appartenant à M et Mme FERRER, propriétaires au 9 Avenue d'En Barthe à ALBINE et de leur échanger les parcelles cadastrées AC156 et AC157 (pour moitié de sa superficie), classées en zone Ua, appartenant à la commune d'Albine et jouxtant leur propriété.

L'acquisition de la parcelle AB102 par la commune, permettrait de finaliser un projet d'aire de stationnement dans le village.

Il a été entendu d'un commun accord entre les deux parties d'échanger ces parcelles.

La valeur des ces parcelles est équivalente.

Aucun versement de soulte n'est prévu pour cet échange.

Les frais suscités par cet échange seront supportés par la commune d'Albine.

Le conseil municipal approuve et délibère à l'unanimité pour l'échange des parcelles AC156 et une partie de AC0157 contre AB102 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents concernant cet échange de parcelles.

De fait la délibération n° 2022-DE-98 est abrogée.

- **Objet: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSO ALBINE VELO CLUB - 2023 DE 55**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande faite par l'association "Albine Vélo Club" pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2023 pour l'organisation du "RANDURO DE L'ÉCOLE".

Le Conseil décide et vote à l'unanimité le versement total de 250 € à l'association "Albine Vélo Club" pour cette manifestation 2023.

- **Objet: SUBVENTION 2022 / 2023 AU FSE COLLEGE DE LABASTIDE-RX - 2023 DE 56**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande faite par le FSE du collège de Labastide-Rouairoux pour l'octroi d'une aide financière au titre de l'année 2023 pour la participation de la commune au frais des quatre élèves Albinols pour les sorties "Ski" et le "Voyage en Angleterre".

La demande est de 50€ par élève, soit un total de 200€ d'après le tableau exhaustif joint .

Le Conseil décide et vote à l'unanimité le versement total de 200 € au FSE du collège de Labastide-Rouairoux pour la période scolaire 2022/2023.

• **Objet: Vote de crédits supplémentaires - albine - 2023 DE 57**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
65568	Autres contributions	-80.00	
6558	Autres contributions obligatoires	80.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ALBINE, les jour, mois et an que dessus.

• **Objet: TARIFICATION DE LA LOCATION DES VESTIAIRES DU STADE - 2023 DE 58**

Au vu des nombreuses demandes de location des vestiaires du stade situés Chemin du Stade à ALBINE, Monsieur le Maire propose de tarifier la location de ce lieu.

Après débat sur le tarif, le Conseil Municipal décide et approuve à l'unanimité que le tarif de location des vestiaires sera de 40€ à compter de ce jour.

Une convention de location sera établie pour chaque location.

- **Objet: NX PROJET ZONAGE ASSAINISSEMENT COMMUNAL APRES ENQUETE PUBLIQUE - 2023 DE 59**

**Objet : Approbation du projet de schéma communal d'assainissement après enquête publique de révision du zonage d'assainissement des eaux usées**

M. le Maire rappelle la réglementation en vigueur régissant l'assainissement :

**Article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

*"Les communes ou leur établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique :*

*- 1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,*

*- 2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien,*

**Article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

*« Les communes (...) établissent un schéma d'assainissement collectif comprenant, un descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées. »*

Dans un premier temps :

Une étude du schéma communal d'assainissement a été réalisée en 2020 par le bureau d'étude ALTEREO. Elle a pour but :

- de mesurer les impacts techniques et financiers du raccordement des différents hameaux ;
- de proposer le périmètre de l'agglomération d'assainissement collectif et l'adéquation entre zonage d'assainissement et le projet de zonage du PLUi ;
- d'identifier un programme de travaux permettant de maîtriser le niveau du prix de l'eau.

**Préalablement à l'approbation du zonage d'assainissement après enquête publique, il convient**

- d'adopter le projet de zonage d'assainissement collectif - assainissement non collectif tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- de soumettre le projet de zonage d'assainissement collectif - assainissement non collectif de la commune à enquête publique selon les formes prescrites par les articles L.123-3 et suivants du Code de l'environnement.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprendra :

- un projet de plan de zonage d'assainissement de la commune,
- une notice justifiant le zonage ainsi envisagé.

Considération prise de la sensibilité du milieu naturel, des contraintes au niveau de l'habitat, de la typologie de l'habitat, de l'impact financier des différentes hypothèses envisagées, et des possibilités économiques, le Schéma Communal d'Assainissement de la commune d'ALBINE a été établi comme suit :

**Assainissement collectif :**

- Le Bourg, Lestap
- Le reste du territoire communal sera traité sur le mode de l'assainissement non-collectif

### Dans un second temps :

Ce schéma Communal d'Assainissement a été proposé à l'enquête publique relative à la révision du zonage d'assainissement des eaux usées qui s'est déroulée du 7 mars au 29 mars 2023. Les conclusions et avis du Commissaire Enquêteur désigné par le Tribunal administratif de Toulouse, Monsieur Pauthé, préconisent de prendre en compte les secteurs de La Carlarié, du Pont Ajustan et du Baraillé et le secteur du Simou en les incluant dans le zonage AC.

De fait, un nouveau découpage est proposé comme suit :

#### **Assainissement collectif :**

- Le Bourg, Lestap, la Carlarié, le Pont Ajustan, le Baraillé et le Simou
- **Le reste du territoire communal sera traité sur le mode de l'assainissement non-collectif**

Ce nouveau découpage est soumis à l'approbation du conseil municipal, qui après discussion émet un AVIS FAVORABLE.

### **3/ Les projets :**

- **Place de la Guibberte :** il faut contacter des cabinets d'architectes pour pouvoir lancer le projet l'année prochaine ; voir le cabinet Gaxieu.
- **Liaison douce / Voie verte :** les demandes de subventions ont été faites à l'Etat et à la Région ; dès réception des attributions nous demanderons une subvention au Département.
- **ALAE:** prévoir l'achat d'un four pour les ateliers "cuisine"

### **4/ Commissions :**

- **Aménagement :**

Un devis a été demandé pour installation de la Wifi sur la commune afin de limiter les multiples abonnements internet.

Rénovation de la salle du Conseil et des bureaux du secrétariat ; il faudrait aussi réfléchir à la rénovation des lavoirs de la commune.

Réception du panneau d'affichage extérieur pour diffusion de l'info en continue.

Les bancs prévus pour le cimetière sont prêts à mettre en place. Il faudra faire des courriers aux propriétaires de concessions non-entretenu

- **Vie Associative :**

Réunion prévue en Juin avec "La Petite Loco"...

La CTG : les propositions d'espace de vie sociale paraissent faire doublon avec d'autres services tels que la Maison des services, Aide numérique aux particuliers proposé par le Département...

- **Travaux :**

Problèmes récurrents pour la Micro-centrale.

Les branchements EP aux particuliers sont finis sur le secteur de l'Eglise.

Projet de réfection des toilettes publiques sous le lavoir, place Paul Mas.(les travaux se feront très certainement en interne)

### 5/ Divers :

La prise en charge de l'enlèvement des nids de frelons sera totale si le nid est proche d'habitations pour le village et les hameaux d'Albine.

La fréquentation de la cantine augmente ; elle est passée à 18 élèves.

Mme De Las Nieves (couturière) demande à pouvoir mettre un panneau d'info comme l'a fait l'épicerie

Plusieurs demandes d'emploi estival ont été déposées au secrétariat

Baptême civil prévu le 17 juin 2023 à 10h30 ; André se propose de le célébrer

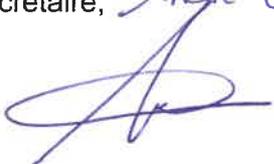
Problèmes récurrents avec les propriétaires de chiens ; il a été décidé de prendre un Arrêté concernant les déjections canines au sein du village.

Réunion le 15/06/2023 avec les communes voisines pour décider de l'avancement (ou pas) du projet de regroupement communal.

---

Il est 10h, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire,

*André CABROL*  


Le Maire,



*[Signature]*